

LA « GRANDE PEUR » DE L'ÉTÉ 1789

UN FANTASME FEDERATEUR

(Première partie)

Le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille n'aurait pu être qu'un acte de révolte populaire comme Paris en a connu bien d'autres. D'ailleurs, le révolutionnaire Paul Barras, en consultant plus tard les notes prises à ce moment-là aurait dit : *«Eh quoi, la prise de la Bastille n'a été que cela !³³»*. Elle est devenue pourtant un évènement historique majeur, non pas tant du fait de sa démolition que de son association symbolique à l'effondrement du pouvoir royal. C'est bien ainsi qu'a été comprise la nouvelle de sa reddition lorsqu'elle s'est répandue en France et au-delà, créant partout une émotion intense et une crainte paradoxale pour un acte qui se voulait libérateur. *«Tout à coup dans la France entière, le même jour [14 juillet], dans les villes, dans les villages, au fond du plus pauvre hameau, la peur, comme une tempête, envahit les cœurs et ouvre ses abîmes. Manœuvre de la Révolution ou pressentiment fatal, ce mouvement restera dans l'histoire comme une date sinistre et comme le signe précurseur d'un immense bouleversement moral : la France a eu peur !³⁴»*.

Le déferlement de la "grande peur"

La peur qui submerge la France dans la deuxième quinzaine de juillet 1789 n'est pas le fruit d'une politique volontariste comme le sera, quatre ans plus tard et pour faire face à de multiples menaces, l'instauration d'un régime de terreur. C'est plutôt un sentiment chaotique et irraisonné, que seule une accumulation d'évènements improbables a pu faire naître. Le peuple est conscient d'avoir assisté, avec la prise de la Bastille, à un changement de régime mais il craint surtout de devoir en subir un contrecoup dont il ignore ce qu'il va être. Or toute incertitude sur l'avenir facilite la propagation des rumeurs les plus invraisemblables : *«Mais alors, si le roi, dans toute la plénitude de son pouvoir, de son autorité, n'a pas pu sauvegarder, en plein Paris, une des forteresses les plus solides. Si tous ses soldats, tous ses régiments, ont été impuissants à la préserver, que n'avons-nous pas à redouter de ces troupes armées de gens sans aveu qui parcourent les rues de la capitale, de ces bandes indisciplinées qui vaguent dit-on, de toutes parts dans les provinces³⁵»*. De fait, les habitants des villes et des campagnes redoutent avant tout les attaques de brigands qui profitent des temps difficiles pour accomplir leurs méfaits. On parle alors de "brigands" sans savoir qui ils peuvent être : d'anciens mercenaires licenciés qui vivent du pillage ! des têtes

³³ FUNCK-BRENTANO Frantz. *Légendes et archives de la Bastille*. Paris. 1935. p.250.

³⁴ SEILHAC, de. *Scènes et portraits de la Révolution en Bas-Limousin*. Paris. 1878. p. 95.

³⁵ MEGE Francisque. *La Grande Peur*. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. Louis Bellet imprimeur. Clermont-Ferrand. 1900.p. 183.

brûlées qui après avoir été à la Bastille sévissent dans les rues de Paris ! des malandrins venus de l'étranger et dont la présence a été signalée dans les provinces de l'Est !

Cette peur est un phénomène étrange qui, parti de Paris, s'étend comme une épidémie, en quelques jours, sur la France entière. La Haute-Auvergne n'est pas épargnée par les bruits incessants d'arrivée imminente de milliers de malfaiteurs. Ces rumeurs alarmistes obligent les municipalités à être en constante tension. Pour en vérifier la véracité, elles envoient dans les villes voisines des courriers, qui reviennent souvent avec de nouveaux motifs d'inquiétude sur la progression des brigands.

Ainsi, le 31 juillet 1789, le Conseil municipal d'Aurillac se réunit pour entendre la lecture d'une lettre adressée par la municipalité de Mauriac. Il y est rapporté qu'une troupe de seize mille hommes, des "brigands de Montmartre", aurait ravagé la ville de Cholet en Poitou, que de là elle se serait portée à Solignac et Uzerche, qu'elle mettrait tout à feu et à sang sur son passage, qu'elle s'apprêterait à attaquer Tulle, qu'enfin les habitants d'Argentat auraient abandonné leur ville. Aurillac fait mettre aussitôt tous les hommes sous les armes et dépêche un courrier à Argentat pour avoir confirmation de la réalité de ces faits. Plus tard dans la même journée, un autre courrier venant de Mauriac annonce que la ville de Figeac s'attend à chaque instant à voir paraître à ses portes une armée de brigands. La municipalité d'Aurillac décide donc, compte tenu de l'imminence du danger, «d'écrire sur le champ aux



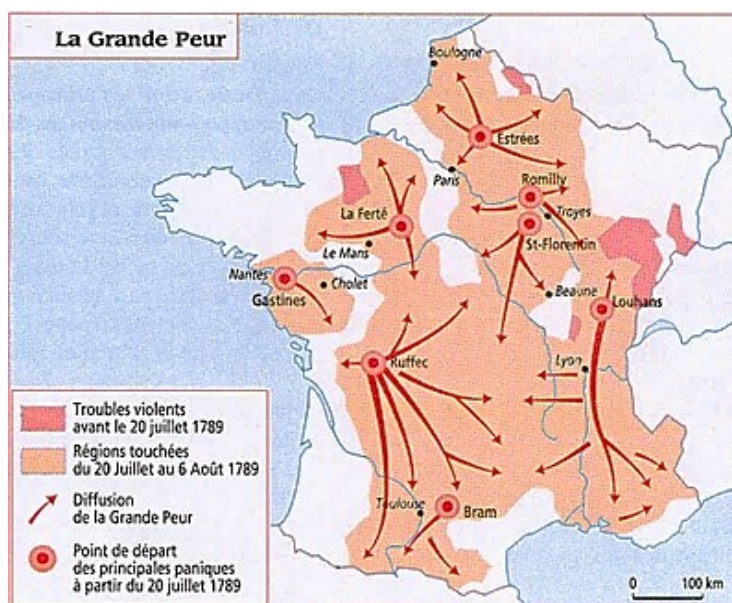
La prise de la Bastille (coll Musée du Louvre)

villes voisines et alliées d'Aurillac pour les inviter à réunir leurs efforts et à se concerter avec elle pour la défense de la cause commune ³⁶». La ville de Pleaux fait partie de ces destinataires. Le 1^{er} août, le courrier envoyé à Argentat revient à Aurillac mais il confirme seulement l'existence d'une rumeur de mise à sac des villes de Lubersac, Ségur et Uzerche. Des lettres venant de Murat et de Vic, mentionnent qu'une autre troupe de brigands

³⁶ Registre des délibérations de la ville d'Aurillac de 1789 à 1791. bibliotheque-numerique.aurillac.fr

s'avancerait dans les montagnes du côté de Saint-Flour. D'autres venant de Maurs, de Figeac et de Laroquebrou annoncent qu'une troupe de quatre mille brigands serait à Gourdon, Gramat et Lacapelle Marival. Le lendemain 2 août, après tant d'alarmes concordantes, ce sont au contraire des nouvelles rassurantes qui arrivent à Aurillac. Le Conseil reçoit, en effet, plusieurs rapports selon lesquels le danger que l'on craignait du côté du Limousin se serait éloigné. Les brigands se dirigeraient désormais vers le Périgord et l'Agenais. Mais l'inquiétude prévaudrait toujours du côté de Saint-Flour.

En ce jour du 31 juillet 1789, le pays de Pleaux est aussi enfiévré de rumeurs que l'est celui d'Aurillac, ayant reçu également les informations extraordinaires de Mauriac. Certes un jeune bourgeois, M. Ternat-Lapleau, relate qu'il n'a rien vu de suspect à Mauriac et dans les environs: *«De toutes parts on criait: l'ennemi est au Vigeon, aux portes de Mauriac, à Pleaux, à Salers (...). Il était partout et on ne le voyait nulle part. Un jour, on*



*nous affirma que les brigands étaient au couvent de Brageac. Mon père et M. Lacoste, avocat, allèrent en reconnaissance. Ils trouvèrent les bonnes religieuses fort tranquilles et Madame l'Abbesse leur donna très gracieusement à déjeuner*³⁷». Mais ce témoignage oculaire n'est pas pris en considération tant les esprits sont préparés à une attaque imminente. Pour faire face au danger, le corps municipal de Pleaux décide de se tenir prêt en permanence et d'organiser au mieux sa milice bourgeoise. Pour cela, il fait prendre les armes aux hommes valides et en confie le commandement à Pierre-Jean Fumel, ancien gendarme de la Garde³⁸. Enfin, lorsque l'invitation qui lui a été faite, le 31 juillet, d'envoyer une députation à Aurillac, lui parviendra, il y sera répondu favorablement.

La ville de Salers est aussi très inquiète. Le 1er août 1789 à onze heures du matin, le corps communal se réunit en l'hôtel de ville afin de décider des mesures qui doivent être prises *«sur les nouvelles qui ont paru se confirmer de l'existence d'une troupe nombreuse de brigands qui dezolent les villes et les campagnes et qui menacent de faire des incursions dans*

³⁷ SERRES Jean-Baptiste. *Histoire de la Révolution en Auvergne*. Saint Amand. Imprimerie Saint Joseph. 1895. t. 2. p. 38 et 39.

³⁸ Pierre-Jean Fumel (31 janvier 1746 - 4 juillet 1833) est un acteur incontournable de la vie politique de Pleaux notamment en 1789 et 1790. Il a servi comme soldat au régiment de Navarre en 1767 puis comme gendarme de la Garde. Il est nommé commandant de la milice bourgeoise de Pleaux en 1789 puis de la garde nationale de Pleaux en 1790. Il est élu premier officier municipal en février 1790.

cette partie de la province ³⁹». Il est craint avec raison qu'en cas d'attaque, la sûreté des habitants ne puisse être garantie par manque d'armes et de munitions. Mais plus que tout, prévaut la certitude que la résistance isolée d'une milice serait, en pareil cas, vouée à l'échec. Or les réponses des villes d'Argentat, de Pleaux et de Mauriac aux lettres qui leur ont été écrites font bien état d'une horde de brigands, au nombre d'environ trois cents, campant près des villes de Ségur et de Lubersac.

Le Conseil décide donc, pour en avoir le cœur net, de confier une mission d'observation sur place à trois de ses membres. Ce sont Jacques Mabru, chevalier de l'ordre du roi et ancien major, de Salvage d'Auzet, avocat au Parlement, et Lacoste de Montjoly. Ils doivent sans tarder se transporter dans les environs de Brive puis des autres villes qu'ils jugeront à propos pour s'assurer, si cela est possible, du nombre de cette troupe et de son itinéraire. Ils devront ensuite revenir à Salers pour qu'en cas de constat alarmant de leur part le plus grand nombre possible de citoyens puisse être réuni pour arrêter les brigands. Les trois députés devront enfin vérifier si, au regard de leur observations, la milice bourgeoise qui a été mise en place à Salers le 27 juillet 1789 peut être jugée comme étant à la hauteur du danger. La milice de Salers semble pourtant bien dotée avec ses deux compagnies de soixante hommes chacune, d'un commandant en premier, d'un autre en second et de plusieurs officiers. Le commandant en premier, Jacques Mabru, a dû démissionner dès le lendemain de sa nomination, mais il demeure une personne de confiance pour les édiles de Salers. Aussi, s'il constate que le nombre de brigands est trop considérable pour que la milice puisse faire face, il pourra de lui-même décider d'aller à Clermont pour demander des armes et munitions ainsi que les troupes réglées ou non réglées nécessaires.

Accueil à Pleaux d'une députation de Salers le 3 août 1789

Ainsi donc, le 1er août 1789, les trois députés de Salers prennent la route pour aller au-devant des brigands. Leur itinéraire, en fonction des circonstances et des informations obtenues, pourra les amener à Tulle, Brive, Uzerche, Ségur ou Lubersac. Avec toutes ces villes, bourgs et communautés, ils devront conclure un accord pour coordonner leurs actions.

Leur première étape est à Pleaux où ils arrivent vers dix heures du soir. A quelque distance de la ville, ils sont interceptés par une des patrouilles mises en place par le commandant de la milice de Pleaux. Ils sont salués d'un coup de mousquet au cri de "Qui vive ?". Ayant répondu "Salers" et ayant donc été reconnus comme étant de "braves gens", le passage leur est ouvert. Ils peuvent observer, en entrant dans la ville, que des sentinelles sont postées sur toutes les avenues. Ils sont conduits au corps de garde de la milice bourgeoise et en l'absence du commandant en premier, Pierre-Jean Fumel, ils sont reçus par Jean-Baptiste Damaison⁴⁰, commandant adjoint, qui se trouve à proximité du corps de

³⁹ A.D.C. Côte 27 J 247-123. Idem pour les citations suivantes.

⁴⁰ Jean-Baptiste Damaison, marchand de chevaux, avait joué un rôle décisif dans l'établissement à Pleaux de la remonte du régiment des dragons de Ségur ; voir à ce sujet RAXC n°13 page 25 et suivantes.

garde. Ils sont aussitôt entourés par la plupart des officiers de la milice bourgeoise, auxquels se sont adjoints M. Biard, juge, et d'autres notables. Les députés leur font part de leur mission et proposent leurs secours et leurs forces pour combattre ensemble les ennemis de l'Etat. Ils ajoutent que leur intention est de s'assurer par eux-mêmes des ravages et des désastres commis, en allant jusqu'aux endroits qui en ont été le cadre, et de suivre la route des brigands jusqu'à ce qu'ils aient découvert leur retraite : *«A quoy Monsieur Damaison nous avoit répondu que la demarche que nous faisons étoit trop patriotique pour ne pas nous témoigner au nom des habitants de cette ville leur plus vive reconnaissance, mais que fatigués sans doute du chemin que nous avons fait, il nous engageoit à venir nous reposer et qu'il nous donneroit des details suffisants, après lesquels ils pensoient que nous changerions de projet ⁴¹»*. Les députés écoutent, sûrement avec surprise et soulagement, Jean-Baptiste Damaison leur promettre cette divulgation d'informations rassurantes. D'ores et déjà, ils apprennent que la route des brigands qui les menaçait a bifurqué vers d'autres lieux. Après s'être concertés, ils décident donc de suspendre leur périple et de revenir à Salers, pour y rendre compte de leurs démarches et observations.

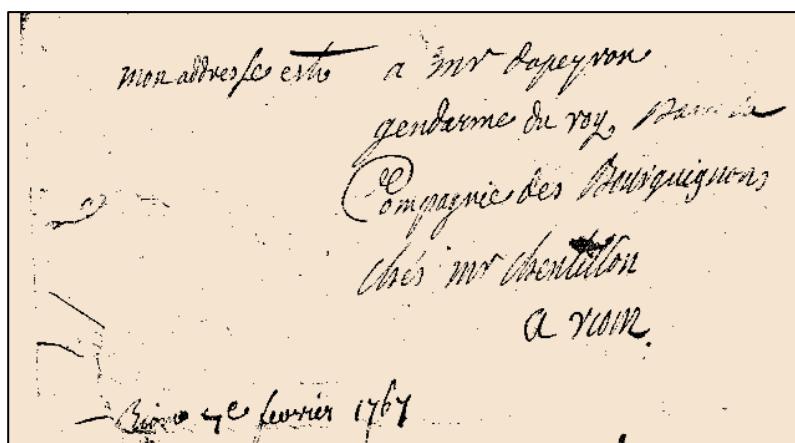
Pourtant la courtoisie les empêche de repartir aussitôt et quel que soit leur empressement à rassurer par eux-mêmes "les esprits allarmés" de Salers. En effet, les officiers municipaux de Pleaux leur ont fait l'honneur d'envoyer deux députés pour les inviter à assister à la fête patriotique qui sera donnée le soir même. Une aussi obligeante et chaleureuse invitation ne peut qu'être acceptée. Aussi, afin de remplir malgré tout leur devoir envers leurs concitoyens et apaiser promptement leur inquiétude, ils décident de rédiger un procès-verbal de leur députation à Pleaux afin qu'il en soit donné lecture, avant même leur retour à Salers. Ils n'oublient pas de signaler que la ville de Pleaux a réussi à mettre sur pied deux cents hommes pour constituer sa milice bourgeoise. Ils ont déjà pu observer que l'ordre et la discipline qui y règnent *«sont vraiment désirables pour les villes jalouses de conserver et de soutenir semblable présence d'une milice bourgeoise »*. Les officiers municipaux de Pleaux n'auront rien à ajouter au procès-verbal rédigé par les députés de Salers et y apposeront tous leur signature. Entretemps, le curé de Pleaux M. Veyrieres, s'est joint à eux. Enfin les trois députés sont conduits, par quelques officiers de la milice bourgeoise et une délégation de leurs troupes, dans une maison pour qu'ils puissent se reposer de leur fatigue et de leurs émotions.

Le lendemain, 2 août au matin, ils vont rendre visite à "Monsieur de Fumel' commandant en premier de la milice bourgeoise, qui les reçoit en compagnie de M. Dapeyron-Doumis, "gendarme de la Gendarmerie"⁴², commandant en second, de Jean-Baptiste Damaison, commandant en troisième, de Joseph Dapeyron de Cheyssiol, syndic de la municipalité, et enfin de M. Biard, juge. Ils témoignent tous à leurs visiteurs une sincère reconnaissance pour leur offre de service. Salers peut, à son tour, compter sur leur secours

⁴¹ A.D.C. Côte 27 J 247-124

⁴² La gendarmerie de France était un corps de cavalerie lourde d'élite appartenant à la maison militaire du Roi. Les gendarmes du Roi avaient rang de lieutenant dans les autres unités de l'armée. Le Dapeyron – Doumis (parfois nommé aussi Dapeyron de Chaussenac) cité dans le texte, appartenait à la compagnie des Gendarmes de Bourgogne, casernée à Riom en Basse Auvergne. Voir RAXC n°13 page 45.

s'il en est besoin. Puis Pierre-Jean Fumel et Jean-Baptiste Damaison ainsi que ce dernier l'a annoncé la veille, partagent avec eux les nouvelles fraîches qu'ils ont reçues sur de supposées troupes de brigands dans les environs. Les députés de Salers notent que *«le danger que nous croyons avoir couru,*



Extrait d'une lettre de P. Dapeyron, gendarme du Roy compagnie des Bourguignons, futur commandant en second de le milice de Pleaux

Messieurs de Pleaux se sont proposés de nous en instruire, attendu qu'il existe des rapports journaliers et une chaine de correspondance très suivie entre les villes du Quercy, Perigord et Limousin». Il est apparu, selon ces informations de source sûre, que les bruits fâcheux qui avaient causé une si vive alarme en cette partie de l'Auvergne étaient faux. A la vérité, il s'agissait même d'une propagation affligeante, car il n'a existé aucune horde dangereuse de brigands près de Tulle, Brive ou Lubersac. Il n'y en a pas davantage eu dans le Quercy, le Périgord et le Limousin où les villes de Ségur, de Lubersac et d'Uzerche n'ont subi aucun dommage. De ce fait, dès le 5 août, la municipalité de Pleaux pourra apaiser les craintes des habitants du canton en les engageant à se consacrer tranquillement aux travaux pressants de la moisson.

Pour témoigner de la joie vive qu'inspire une nouvelle aussi heureuse, toute la milice bourgeoise de Pleaux se prépare à donner une fête autour d'un feu de joie. Les députés de Salers en rendent compte ainsi dans leur procès-verbal : *«Avons assisté au festin auquel nous avons été invites par Messieurs les officiers municipaux ou etoit Monsieur le commandant, Messieurs les officiers de la milice bourgeoise et quantité considérable de notables habitans de la ville et environs de Pleaux. Pendant ledit festin tous les convives nous avoient unanimement porter leur salutation pour la ville de Salers a laquelle nous avons répondu quelques instants après par la salutation de la ville de Salers a celle de Pleaux. Avons ensuite été invités par Messieurs les officiers municipaux et officiers de la milice bourgeoise d'assister a l'office qui devoit etre chanté dans l'église parroissiale et au feu de joye qui devoit etre fait dans la place publique de ladite ville. Empressés de répondre a cette invitation obligante nous avons en consequence assisté au dit office et au feu de joye »*.

Le spectacle du feu de joie a été organisé de telle manière qu'il puisse honorer particulièrement les trois députés. Le commandant de la milice, Pierre-Jean Fumel, après avoir fait mettre en rangs sa troupe autour du bûcher demande à ses invités de bien vouloir allumer le feu. Puis la milice, rangée en bon ordre sur la place, envoie en leur honneur une salve. Après le festin, les discours, la messe et le feu de joie, le commandant donne des

ordres pour que se poursuive cette fraternité d'armes tant que les députés demeureront à Pleaux. Un détachement de douze hommes, portant leurs instruments de musique, est donc chargé de les accompagner partout où ils iront dans la ville. Les députés, quelque peu ébahis, notent que *«a chaque maison ou nous sortions, le detachement avec lequel nous etions escortés, en nous presentant les armes, nous salua en outre par une décharge de mousqueterie »*.

Le 3 août à l'aube, les députés de Salers étant sur le point de partir, le commandant et les officiers de la milice de Pleaux les chargent de témoigner à leur ville l'inestimable attachement et la fraternité qu'ils ont pour elle. Des serments indéfectibles et des assurances répétées de satisfaction sont échangés. Il en reste un témoignage écrit avec la lettre que les trois députés remettent, avant de quitter Pleaux, entre les mains de Pierre-Jean Fumel. Ils le remercient pour son accueil mais réaffirment surtout leur admiration pour la bonne tenue de sa milice bourgeoise: *«M. le Commandant. Ce seroit ne pas apprécier vos bontés et la réception honorable que vous nous avés servie si nous ne nous empressions de vous assurer de toutte la reconnaissance dont nous sommes penetrés. Nous ajouterions a ce sentiment s'il etoit possible mais nous n'en avons ny de plus touchant ny de plus pur a vous offrir. Permettés nous cependant d'y joindre celui de l'admiration dont nous avons été saisis. L'ordre, la discipline, la subordination que vous avés établi dans la milice bourgeoise que vous commandés justifient d'une manière bien glorieuse pour vous le choix que vos braves et genereux compatriotes ont faits en vous mettant a leur tête. Et nous partageons bien vivement avec eux, les sentiments d'estime et de confiance dont ils vous ont donnés des preuves si sensibles. Veuillez ajouter au plaisir que nous avons de vous le dire, celui de les assurer que le souvenir nous en sera toujours précieux. Nous sommes les députés de la ville de Salers ⁴³»*.

La réponse ne se fait pas attendre puisque Pierre-Jean Fumel s'empresse d'en rédiger une, dans un style quelque peu emphatique, qu'il fait apporter aux députés avant qu'ils ne s'éloignent sur la route de Salers: *«J'ai relu la lettre dont vous m'avés honoré. Ma plume n'est pas asses mole pour y repondre aux éloges que vous me donnés. Je n'en merite aucun, il suffit d'etre citoyen pour desirer le repos public et le maintenir meme aux conditions les plus périlleuses. Si dignes de représenter la ville de Salers et St Martin, que ne meritiés vous pas, Messieurs, une reception analogue a votre mission. Mais si nos cœurs vous eussent été connus et sur tout le mien en particulier, il n'y auroit eu rien a ajouter a nos désirs. Nous avons voulu vous prouver combien nous sommes vos bons et légitimes frères et combien nous avons été sensibles aux actes d'offres obligeantes que vous nous avés faites. Ils seront a jamais gravés dans le secours de tous nos descendans et vos lettres inserées dans un procès-verbal et déposées au greffe de notre municipalité seront autant de momens patriotiques qui doivent nous unir jusqu'à la fin des siecles ⁴⁴»*.

A peine les députés de Salers sont-ils arrivés, le soir même, en leur ville qu'ils écrivent, toujours en date du 3 août, une nouvelle lettre adressée au commandant de la milice de

⁴³ A.D.C. Côte 27 J 247-125

⁴⁴ A.D.C. Côte 27 J 247-126

Pleaux. Ils y renouvellent leurs remerciements pour la réception qui leur a été faite: *«Nous cédon avec un empressement inexprimable aux élans de notre âme, également pénétrés du tableau touchant que vous nous avez offert de l'union qui règne parmi vous et du zèle patriotique qui vous anime. Puissions-nous ne pas ajouter aux sentiments que vous nous avez si justement inspirés, ceux de la reconnaissance la plus vive et la plus sincère. Non, Messieurs, jamais nous n'oublierons l'accueil flatteur et obligeant que nous avons reçu de vous. Vous en avés pour garant notre patriotisme. Combien il est heureux de pouvoir, sans rougir, invoquer un nom si doux. Il nous sera tellement précieux, puisque a l'avantage de nous dire citoyens nous y joignons celui d'avoir comme des frères, des amis qu'un meme cœur unit, qu'une meme âme dirige. Nous sommes les députés de la ville de Salers⁴⁵ ».*

Deux jours après, le 5 août, Joseph Dapeyron de Cheyssiol adresse, au nom de tous les officiers municipaux de Pleaux, une ultime lettre aux députés de Salers: *«Ainsi que vos bontés et vos honnetetés, notre reconnaissance est au-delà de toute expression et ne peut etre egalée que par la bonne volonté que nous avons de recevoir dignement des patriotes si zélés et des députés si respectables a tant de titres. Vous avés fait un sacrifice, Messieurs, en honorant notre fête de votre présence. Mais pensés que vous le deviés pour mettre le comble a la joye publique et a notre satisfaction particuliere. Ce jour, le plus beau de notre vie, sera toujours présent à notre mémoire, ne fut ce que pour nous avoir fourni l'occasion de faire connaissance avec des voisins faits pour etre les modèles des bons citoyens (...)⁴⁶».* Ce fut vraiment une ambassade réussie. Les liens qui se sont noués, reposant sur des intérêts communs et un respect mutuel, semblent promettre un bel avenir entre les deux villes. Mais rien ne résiste au temps qui passe et il ne semble pas que ce moment intense de fraternité se soit renouvelé par la suite.

(à suivre)

Bernard Belaigues

⁴⁵ A.D.C. Côte 27 J 247-127

⁴⁶ A.D.C. Côte 27 J 247-128